

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DDB2022\_001**

Nombre de membres du bureau en exercice	
Présents	49
Votants	50
Pouvoirs	1

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 14 janvier 2022

**LE 20 janvier 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : Mme Delphine LABAILS

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE - POINT DELIBERANT**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. LECOMTE, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

**POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en constante évolution. Cela se vérifie par le développement de nouveaux usages (réseaux sociaux, cloud, dématérialisation, cybersécurité ...). Afin de permettre aux Collectivités Territoriales de s'y adapter, il est important d'assurer une veille numérique autour de cette thématique.

**Que** pour les aider dans cette démarche, l'association CoTer Numérique propose l'organisation d'actions et de manifestations permettant des échanges d'informations et d'expériences.

**Considérant que** située au carrefour des différents métiers des systèmes d'information, cette association, forte de trente années d'expérience, gère un vaste réseau de responsables informatiques des Collectivités Territoriales (Villes, EPCI, Conseils Départementaux / Régionaux, Syndicats ...) et des connexions avec d'autres réseaux (Adullact, Forum e-administration, Lettre du Cadre etc.).

**Qu'**au total, ce sont 350 adhérents qui accèdent chaque année à une plateforme d'échanges, participent à des groupes de travail ainsi qu'à un congrès annuel rassemblant des acteurs privés / publics autour d'un même sujet : Le Numérique.

**Que** les gains attendus pour le Service des systèmes d'information du Grand Périgueux sont les suivants :

- Une veille technologique spécifique aux besoins des collectivités territoriales.
- Plusieurs groupes de travail favorisant le partage entre collectivités sous la forme d'ateliers structurés autour de thématiques diverses : dématérialisation, usages / usagers, gestion relation à l'utilisateur, gouvernance, cybersécurité, Big Data ...
- Un lien privilégié avec les fournisseurs, les éditeurs et les partenaires du Grand Périgueux lors du congrès annuel.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de renouveler l'adhésion à l'association CoTer Numérique pour l'année 2022 ;
- Autorise à verser les coûts d'adhésion annuels pour un montant de 480€.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 22/02/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 22/02/2022	Périgueux, le 22/02/2022
	 Le Président, Jacques AUZOU